

Union Syndicale Solidaires
144 Boulevard de la Villette
75019 Paris



Paris, le 25 Mars 2011

Objet : Création d'une section et Désignation du représentant de la section syndicale

Monsieur,

Conformément aux articles L2142-1 et L2142-1-1 du code du travail et en application de la loi numéro 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail (JO du 21 août 2008) nous vous informons par la présente, que l'Union Syndicale Solidaires crée une section syndicale dans votre entreprise et désigne **Mr Vincent VAUCLIN** comme Représentant de la Section Syndicale, sur votre site entreprise.

Les statuts de notre organisation syndicale couvrent le champ professionnel et géographique de votre entreprise. Notre organisation syndicale compte plusieurs adhérents dans votre entreprise.

Vous voudrez bien faire procéder à l'affichage de cette désignation sur les panneaux.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'US Solidaires
Annick Coupé

Union syndicale Solidaires 144 Boulevard de la Villette - 75 019 Paris
tel : 01 58 39 30 20 - fax : 01 43 67 62 10 contact@solidaires.org